

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019.

En exercice : 11  
Présents : 07  
Votants : 09

L'an deux mil dix neuf

Le quatorze novembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2019.

### Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain et M. Fleurier Rémy.

### Personnes excusées :

Mme Ginette Juste donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

Mme Gibert Annie donne pouvoir à M. Dauron Alain.

M. Ortéga Frédéric et M. Cantin Sébastien.

M. Dauron Alain a été élu secrétaire.

### Esquisse halle couverte.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'achat du terrain à EDF pour la halle couverte a été concrétisé par la signature de l'acte chez le notaire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, d'accepter l'esquisse de la halle couverte élaborée par l'architecte Myriam Vermande Tassin.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de demander trois devis pour les missions suivantes :

- Le géotechnicien : les entreprises Géotec, Géocentre Géotechnique seront consultées.
- Le contrôle technique et la mission de coordination de sécurité et protection de la santé : les sociétés Apave, Socotec et Bureau Véritas seront consultées.

### Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Léré, année scolaire 2017/2018.

Suite à la proposition de la municipalité de Léré, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de verser la somme de :

- 856.57 euros par enfant de Sury près Léré, ayant fréquenté les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Léré pour l'année scolaire 2017/2018.

Soit une dépense de  $856.57 \text{ €} \times 45 \text{ élèves} = 38\,545.65 \text{ euros}$ .

### Indemnités du receveur 2019.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité par 9 voix pour, d'accorder l'indemnité de conseil 2019 au taux de 100 % au receveur municipal.

### Attribution de subventions.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité par 9 voix pour, d'accorder des subventions d'un montant de :

- 1 400 € au comité des Fêtes de Sury près Léré pour le comice 2020.
- 711 € au comité des Festivités du comice 2020.
- 100 € par élève de Sury près Léré scolarisé à l'école Camille Boistard de Léré (classe de Mme Escudié MS-GS et M. Péradon CM1-CM2) partant en voyage scolaire au Pouliguen (44) du 11 au 15 mai 2020 soit  $14 \text{ élèves} \times 100 \text{ €} = 1\,400 \text{ €}$ .

Un premier versement de 700 € sera versé en 2019 et le solde sera versé en 2020 en fonction du nombre de participants réels au séjour.

#### **Vente du terrain ZA 366.**

Suite à la délibération n°2019 028 du 3 juillet 2019, le notaire chargé du dossier a contacté la mairie pour dire qu'il convient de modifier le nom de l'acquéreur en remplaçant l'EURL Corporon par Mme et M. Corporon.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de vendre le terrain communal cadastré section ZA numéro 366 d'une superficie de 799 m<sup>2</sup> à Mme et M. Corporon.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur. Le notaire chargé de la rédaction des actes sera l'étude de Maître Bigeard, notaire à Léré.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du compromis de vente, de l'acte de vente et tous les actes liés à cette vente.

#### **Recensement communal : création de deux emplois d'adjoint administratif.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 9 voix pour, le conseil municipal décide :

- de créer deux emplois d'adjoint administratif afin de recruter deux agents recenseurs : emplois non titulaire à 35/35<sup>ème</sup> pour la période comprise entre le 03/01/2020 et le 15/02/2020.
- de fixer la rémunération des deux adjoints administratifs à l'indice brut 348 et à l'indice majoré 326.
- Les agents recenseurs seront M. Hayez Christian et M. Pereira Macedo Toni.

#### **Renouvellement d'un bail rural ZA 131.**

M. Gérard BORDU ne participe ni à la délibération ni au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 8 voix pour, de renouveler un bail rural à Monsieur Gérard BORDU domicilié Le Moulin Loisel à Sury près Léré pour :

- une parcelle de terre communale cadastrée ZA 131 d'une surface de 15 ares 80 centiares à compter du 01/01/2020 pour une durée de neuf années selon le tarif et la réglementation en vigueur à la date de l'établissement de ce dernier.

#### **Procédure concessions abandonnées au cimetière :**

La procédure est en cours. La reprise des concessions abandonnées sera effective à partir du mois de janvier.

#### **Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif :**

M. Dauron présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif Léré-Sury près Léré. La population desservie est de 1 578 habitants soit 742 abonnés. Le réseau de collecte des eaux usées est de 19.329 km. Le prix au m<sup>3</sup> est de 2.71 €.

#### **Distribution du colis des aînés :**

Les conseillers municipaux volontaires pour la distribution du colis des aînés le samedi 7 décembre sont Mme Cadete, Mme Gibert, M. Borderieux et M. Bordu (selon les conditions météorologiques).

#### **Remerciements :**

Le conseil municipal prend connaissance de divers remerciements : l'Arandol et le trial 4x4 pour la remise de coupes, Facilavie et le Département de l'Aude pour le versement de subventions.

### Bar restaurant chez Fred :

Les travaux de peinture, de rénovation du chauffage et de nettoyage sont terminés. Les futurs gérants s'appellent Mme Faustine Pelletier et M. Laurent Métier. Ils s'installeront mi-mars et commenceront l'activité du bar restaurant mi-avril. Le restaurant s'appellera « Les prés dans le plat ».

### Questions diverses :

Mme Cadete informe que 105 personnes sont venues à la soirée cabaret et que le film sur la Norvège a beaucoup plu. Elle explique avoir retenu au calendrier cantonal les dates pour les vœux de la municipalité, pour la journée de la Femme et pour deux concerts en 2020.

M. Fleurier demande si la commune contracte un bail 3,6,9 ans avec les nouveaux gérants du bar restaurant. Monsieur le Maire répond que oui. M. Fleurier dit qu'il faudrait redonner un peu de cachet à l'extérieur du bâtiment. Il explique qu'il y a encore des gâches au tri sélectif.

M. Bordu informe avoir demandé à un des agents techniques d'enlever des déchets sauvages jetés dans le chemin au Grand Bois Dieu.

M. Borderieux informe que la commission de voirie s'est réunie pour statuer sur les travaux à effectuer.

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 12 décembre 2019 à 19h.

La séance est levée à 20h.

Le Maire  
Pascal VIGUIE

